

# 11ème Congrès AFSP Strasbourg 2011

## Section thématique n° 50 Les politiques symboliques existent-elles ?

### *Session 2 : Les symboles discursifs et matériels dans l'action publique*

Julie Rannoux (IEP d'Aix-en-Provence, CHERPA)  
[julie.rannoux@gmail.com](mailto:julie.rannoux@gmail.com)

#### **Le Mémorial national de la France outre-mer à Marseille. Définitions et appropriations concurrentes d'une politique de la mémoire**

« Pendant plus de 12 ans, la Ville de Marseille, en coopération avec le Secrétariat d'État aux Rapatriés, a tenté de mettre au point et de développer le projet de Mémorial de la France d'outre mer attendu par un grand nombre de nos compatriotes.[...]La Ville de Marseille, forte de son histoire et consciente de son rôle dans cette période de la vie de notre pays, ne pouvait se résigner à l'abandon d'un projet qui marquait la présence de la France dans tous les territoires d'Outre-Mer. [...] En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville reprenne l'initiative sur ce projet »<sup>1</sup>.

Le 26 juin 2000, Jean-Claude Gaudin maire de Marseille annonçait par ces mots sa décision de lancer la construction d'un Mémorial de la France d'outre-mer. Pour rendre cet hommage à l'histoire et à la mémoire des personnes ayant vécu dans les colonies françaises aux XIXe et XXe siècles, un lieu hautement symbolique est choisi : le Parc Chanot, soit l'ancien site des Expositions coloniales de 1906 et 1922. Dans la foulée, un conseil scientifique est désigné pour travailler sur ce qui devient en 2004 un projet d'envergure nationale. Or, deux ans plus tard, le maire de la ville fait subitement machine arrière et le projet est reporté *sine die*. Cet échec n'est toutefois que le dernier en date d'une longue série qui, des années 80 à aujourd'hui, voit la construction de ce monument périodiquement ressurgir et s'enliser. Comment comprendre qu'alors que le registre d'un hommage à l'histoire des rapatriés devient comme une figure récurrente du discours politique, sa concrétisation dans un mémorial ne voit jamais le jour ? Au travers de la non-réalisation de ce mémorial, l'objet de cette communication est d'apporter un éclairage en creux sur les conditions de réalisation d'une politique de la mémoire. En s'intéressant à une politique de la mémoire fortement polémique, cet exemple nous permet notamment de réinterroger le rôle de relations de type clientélaire dans la mise en œuvre de ces politiques.

Ainsi, dans un premier temps, nous reviendrons en détail sur les interactions entre les divers acteurs du projet. Cette étape nous amènera à faire émerger la diversité des formulations du projet en lien avec l'évolution des configurations d'acteurs. A l'opposé d'une conception monolithique des politiques de la mémoire, les dynamiques d'opposition et de complémentarité entre ces lectures mettent en lumière la difficile construction d'un accord entre les acteurs du projet. Dans un second temps, l'échec du mémorial au début des années 2000, dans une conjoncture particulière de forte

---

<sup>1</sup> Extrait des registres des délibérations du conseil municipal, séance du 26 Juin 2000

politisation<sup>2</sup> du fait colonial, nous conduira à interroger les conditions d'insertion d'une politique de la mémoire dans un espace de légitimité élargi.

### ***Du centre culturel des rapatriés au mémorial de la France d'outre-mer : les enjeux d'une bataille toponymique***

De 1986 à 2000, l'annonce récurrente d'un projet de mémorial de la France d'outre-mer suggère à première vue l'existence d'un récit univoque et cohérent. Toutefois, la reconstitution de la genèse de ce projet remet en cause cette apparente linéarité. Entre centre culturel des rapatriés et mémorial de la France d'outre-mer, elle fait apparaître un jeu de réinterprétation cristallisé autour de l'appellation du futur monument et prenant appui sur la polysémie de la mémoire des rapatriés telle qu'elle s'élabore au sein des associations pied-noirs. Après avoir explicité les différentes formulations du projet en lien avec des configurations d'acteurs particulières, nous examinerons en quoi cette polysémie nourrit une dynamique conflictuelle qui fait obstacle à la réalisation du projet jusqu'au début des années 2000.

#### ***1. Un hommage aux multiples facettes***

La reconstitution de la genèse du projet nous ramène au début du septennat de François Mitterrand. En septembre 1983, Maurice Benassayag directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Rapatriés, lance une mission de réflexion autour du patrimoine des rapatriés des anciennes colonies du Maghreb. Lui-même rapatrié d'Algérie né à Oran en 1941, ce diplômé de lettres a entamé très tôt une carrière politique aux côtés de François Mitterrand, au sein du bureau politique de la Convention des Institutions Républicaines (CIR) puis du Parti socialiste. En 1981, il entre donc au cabinet du secrétaire d'État chargé des Rapatriés et devient en son sein l'interlocuteur privilégié des associations de rapatriés telles le Recours, notamment dans le cadre du vote de la loi d'amnistie de 1982. En 1983, lorsqu'il propose de rendre hommage à l'histoire des rapatriés, ce projet s'enracine dans le constat de la clôture d'« un pan de notre histoire [...], que d'une part on n'enseignera plus à l'école [...] et qui, avec la succession d'indépendances et la disparition de ceux qui avaient pu connaître la présence française en Indochine, ou au Maghreb, s'était estompé ou allait s'estomper »<sup>3</sup>. Pour ce faire, une « association pour la conservation et le développement du patrimoine culturel des Français originaires d'Afrique du nord » est créée. Là encore, de façon significative c'est le conseiller à l'Élysée chargé des négociations avec les associations de rapatriés Jacques Ribs<sup>4</sup>, qui se trouve aux avants-postes et prend la direction de la nouvelle structure. Sous son patronage, celle-ci est chargée de réaliser un diagnostic quant à la préservation des documents ayant trait à la période coloniale. Il s'agit avant tout d'« animer, conserver mais aussi faire revivre au passé, et vivre au présent la saga, ombres et lumières, de peuples qui vécurent outre-méditerranée et, dont l'apport à la

<sup>2</sup> Nous entendons par ce terme, le passage d'une activité sociale quelconque dans le champ politique soit le processus par lequel une question est mise en débat dans l'espace public par le biais de l'activité de certains agents sociaux. Pour ce qui nous intéresse, il renvoie ici à la dynamique de « mise en controverse » de la colonisation telle que décrite par Romain Bertrand dans son ouvrage *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Editions du Croquant et Savoir/ Agir, septembre 2006. En ce sens, comme nous le verrons par la suite, il serait d'ailleurs plus juste de parler de re-politisation dans la mesure où celle-ci remonte aux années suivant la décolonisation.

<sup>3</sup> Entretien avec Maurice Benassayag, 19 mars 2010, Paris

<sup>4</sup> Rapatrié d'Algérie, Jacques Ribs est en charge dans les années 1970-1980 du dossier des rapatriés au sein du Parti socialiste. Compagnon de route de François Mitterrand qu'il rencontre au sein de l'UDSR, il sera notamment chargé des négociations entre le candidat à l'élection présidentielle et les associations de rapatriés notamment le Recours. Il se positionne à de très nombreuses reprises pour des mesures plus importantes en faveur des rapatriés. Il est notamment l'auteur en 1975 du *Plaidoyer pour un million de victimes* dénonçant le refus d'une loi d'indemnisation d'ampleur.

communauté nationale, est incontestable »<sup>5</sup>. Le récit proposé s'ancre ainsi dans une lecture dépolitisée et essentiellement culturelle de la « communauté pied-noir ». Placé au confluent d'influences et de cultures diverses, le rapatrié est présenté comme le représentant d'un métissage réussi entre les cultures méditerranéenne et européenne. Au terme de ce récit, les rapatriés d'Algérie se trouvent transfigurés en une « minorité d'un million d'hommes avec [ses] coutumes et [ses] croyances héritées d'un savoureux mélange des cultures méditerranéennes »<sup>6</sup>, et dont l'histoire doit être sauvée de l'oubli. Cette initiative ne surgit pas ex-nihilo mais vient puiser dans des cadres d'action spécifiques liés au contexte de ce début des années 80.

Elle s'inscrit tout d'abord dans un processus de reformulation d'un problème public tel qu'il s'élabore à partir des années 60 : l'accueil et l'installation sur le territoire national des rapatriés notamment d'Algérie. En réponse à l'afflux massif de Français quittant l'Algérie, une véritable politique d'intégration est mise en œuvre vis-à-vis de ces nouveaux venus. Progressivement, c'est toute une administration avec ses fonctionnaires, ses pratiques, qui se met en place et évolue rapidement en fonction des besoins des rapatriés. Conçue pour être temporaire, cette politique de réinstallation se prolonge et fournit le cadre de développement et de légitimation au sein des pouvoirs publics d'une intervention spécifique en leur faveur. Elle constitue de fait un espace de socialisation entre acteurs publics et associations de rapatriés défendant les intérêts de cette population et un cadre privilégié de sensibilisation des premiers au discours victimaire des seconds. Et ce, d'autant que la croyance en l'existence d'un électorat pied-noir a conduit les acteurs publics à mener leur politique avec un souci constant de proximité avec les associations de rapatriés. Or, les dynamiques d'évolution de cette politique se traduisent par l'inscription progressive non seulement de la notion non seulement d'aide à la réinstallation mais aussi d'un principe de réparation des conséquences du rapatriement. Réparation matérielle tout d'abord, avec la mise en œuvre au cours des années 70 d'une politique d'indemnisation. Un contentieux jamais achevé car sans cesse renégociable à l'occasion d'échéances électorales se développe ainsi<sup>7</sup> autour d'une demande de justice.

Or, au tournant des années 70 et 80, on assiste à une remobilisation au sein des organisations militantes pied-noir des revendications mémorielles. Jusque-là en effet les questions de l'amnistie et de l'indemnisation avaient en grande partie monopolisé les revendications<sup>8</sup> des diverses associations pieds-noir<sup>9</sup>. En 1982, la réintégration des anciens officiers putschistes imposée à son camp par François Mitterrand clôt cette période. La lutte contre la disparition symbolique du groupe est bien entendu loin d'être un thème nouveau. La construction d'un récit commun des origines constitue au contraire l'un des fondements « d'une stratégie identitaire visant à transformer un million de personnes disparates en groupe d'individus structuré, agissant, et politiquement influent »<sup>10</sup>. Celui-ci s'articule autour du récit d'un désamour fondamental entre la métropole et les rapatriés, d'un abandon coupable de ces derniers qui seraient alors « des Français qui n'existent pas, des citoyens

<sup>5</sup> Rapport de l'association pour la conservation et le développement du patrimoine culturel des rapatriés, 1984, Archives de la Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR)

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Pour une étude plus détaillée de la politique envers les rapatriés, Scioldo-Zürcher Y, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Editions de l'EHESS, 2010, pp. 91-128

<sup>8</sup> Pour une étude des dynamiques de passage aux politiques des enjeux collectifs concernant les rapatriés dans une perspective longue, on pourra consulter, Savarèse E., « Pieds-Noirs, harkis, rapatriés : la politisation des enjeux », *Pôle Sud*, 2006/1 n° 24, p. 3-14.

<sup>9</sup> La référence aux « associations de rapatriés » ne doit pas occulter la diversité du champ associatif militant pied-noir lui-même divisé par des récits concurrents. De la même façon, l'existence d'organisations militantes pied-noir très visibles ne renvoie pas pour autant à l'existence d'un groupe cohérent et homogène dont ces organisations seraient représentatives. Pour plus de précision, voir Savarèse E., « Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs. », *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/3, n° 189, p. 491-500.

<sup>10</sup> Savarèse E., « Après la guerre d'Algérie. », op.cit

qui n'ont pas de droits »<sup>11</sup>. De manière schématique, cette mémoire pied-noir élaborée par des militants au sein de ces associations met en scène une histoire de la colonisation reposant principalement sur la figure du pionnier et de son œuvre civilisatrice. Toutefois, dans ce contexte, l'effacement des différends matériels laisse place à une reconfiguration des intérêts collectifs des pieds-noirs autour de la sauvegarde du patrimoine dont on peut relever différentes traces. A cette époque se développent ainsi plusieurs organisations qui opèrent un travail de mise en forme de la cause pied-noir en termes historiques et culturels à l'image du Cercle algérieniste ou du Centre de documentation historique de l'Algérie (CDHA).

Au début des années 80, la conjonction d'une réorientation de la cause pied-noir autour de la question patrimoniale et d'un espace de socialisation entre acteurs publics et acteurs sociaux favorise ainsi l'inscription d'un hommage à l'histoire des rapatriés.

En ce sens, une double filiation peut être repérée avec la focale patrimoniale et culturelle proposée par Maurice Benassayag et ses collaborateurs en 1984. D'une part, elle s'inscrit dans une représentation des rapatriés d'Algérie largement encouragée et diffusée par les pouvoirs publics. Ainsi que le montre Yann Scioldo Zurcher, relever le défi de l'intégration en métropole de rapatriés souvent mal perçus, consista également en la promotion dans les médias de représentations positives des pieds-noirs mettant en exergue leurs caractéristiques culturelles. Au travers de la figure d'humoristes ou de chanteurs populaires, celles-ci s'appuient notamment sur l'exagération de traits d'une supposée culture populaire et l'évocation de la douleur de l'exil ou du mal du pays pour véhiculer une image dépolitisée et pacifiée. D'autre part, l'image globalisante véhiculée apparaît de plus, au moins partiellement, comme une retranscription de la figure du rapatrié telle qu'elle a été construite au sein de certaines associations culturelles de pieds-noirs. La similitude entre le projet de sauvegarde du patrimoine d'une minorité culturelle au destin spécifique développé par l'association de préfiguration et l'argumentation par exemple du Cercle algérieniste, créé pour promouvoir « une culture originale née au carrefour des différentes civilisations qui firent l'Algérie »<sup>12</sup> est frappante. Celui-ci aboutit à la remise d'un rapport préconisant « la mise en place d'un lieu permanent consacré à la mémoire collective des rapatriés »<sup>13</sup>. Il se dessine avant tout comme un projet destiné à la fois à recréer un monde, une atmosphère tel que les ont connu les anciens Français d'Algérie et à assurer la transmission de ce passé aux plus jeunes<sup>14</sup>. Tout en ne mentionnant pas explicitement la figure du colon civilisateur, ce projet reprend des figures et des thèmes largement diffusés susceptibles de permettre un consensus large.

En 1984, tous les éléments semblent en place pour la construction prochaine du centre culturel. Le projet dispose de soutiens à la fois au sein des associations de rapatriés et au sein de l'appareil administratif et politique. A l'échelle nationale, ce sont Jacques Ribs et Maurice Benassayag, les deux interlocuteurs privilégiés des associations de rapatriés au sein de l'exécutif qui sont aux avants-postes du projet ; tandis qu'à l'échelle locale, le maire de Marseille, Gaston Defferre et le président de région Provence-Alpes-Côte d'azur sont étroitement impliqués. Une configuration « d'acteurs intéressés » s'est ainsi peu à peu structurée. Le changement de majorité au sein de l'exécutif français suite aux élections législatives de 1986, ne remet pas en cause le projet. Toutefois, il n'est désormais plus question de centre culturel des rapatriés mais de mémorial de la France d'outre-mer. Quelle est la portée réelle de ce changement sémantique et quels processus sociaux enregistrons-nous à travers lui ?

---

<sup>11</sup> Entretien Joseph Perez, directeur du CDHA, 3 mars 2010

<sup>12</sup> Manifeste du Cercle algérieniste, 1973, cité dans Esclançon-Morin V., *Les rapatriés d'Afrique du nord de 1956 à nos jours*, L'Harmattan, Paris, 2007

<sup>13</sup> Rapport de l'association pour la conservation et le développement du patrimoine culturel des rapatriés, op. cit.

<sup>14</sup> Le projet prévoit notamment un « mur d'images » permettant au visiteur de s'immerger dans des rues de quelques-unes des grandes villes des anciennes colonies françaises, ou encore du dispositif censé permettre la transmission du témoignage des rapatriés de génération en génération par la récolte et le rassemblement en une banque de données de témoignages volontaires de rapatriés

En 1986, avec l'arrivée du nouveau premier ministre, Jacques Chirac, l'hommage aux rapatriés change d'échelle. Dès le début de son mandat, il fait de la poursuite de l'insertion des rapatriés dans la société française l'une des cinq priorités du programme qu'il présente devant l'Assemblée nationale le 9 avril 1986. « Atteints dans leur corps » et forcés de quitter des « terres qu'ils aimaient et qu'ils avaient fécondées », il estime ainsi que « justice doit leur être rendue »<sup>15</sup>. A ce titre, il endosse personnellement le projet de monument et annonce la réalisation prochaine « d'un mémorial exceptionnel ». Un an plus tard, un arrêté ministériel institue officiellement un comité national du mémorial de la France d'outre-mer chargé de « rendre un hommage solennel à l'œuvre de la France dans ses anciens territoires ainsi qu'à l'histoire et l'action des Français d'Outre-mer ».

Le passage d'un Centre culturel pour la conservation du patrimoine des Français rapatriés à un Mémorial de la France outre-mer marque plusieurs évolutions. Il accentue tout d'abord l'inscription de l'hommage aux rapatriés dans le cadre d'une valorisation de l'action de la France en elle-même et de son passé colonial. Totalement absente du rapport de préfiguration de 1984, l'expression « d'œuvre de la France » fait une irruption brutale dans la nouvelle mouture du projet. Il s'agit ainsi « d'honorer tous nos compatriotes [...], victimes des événements tragiques d'Afrique du Nord mais aussi de rendre hommage à l'action de la France »<sup>16</sup>. La variable culturelle et muséale passe ainsi au second plan au profit d'un « hommage solennel de la Nation » dans lequel la figure du rapatrié se confond avec la France elle-même. A l'assimilation des rapatriés aux rapatriés en provenance du Maghreb, s'ajoute ainsi l'assimilation de l'histoire coloniale comme période de l'histoire française à celle des rapatriés. La réponse de Jacques Chirac, alors nouveau Premier ministre, aux questions des députés le 12 novembre 1986 illustre bien ce lien entre mémorial exaltant « l'œuvre civilisatrice de la France Outre-mer » et parachèvement de l'action des pouvoirs publics en faveur de l'intégration des rapatriés.

« Si la France peut encore se prévaloir d'un rayonnement certain, et qui est une dimension importante de notre politique outremer, elle le doit, pour une large part, à ces pionniers qui diffusèrent notre culture et participèrent au rayonnement et à l'épanouissement de la France dans le monde. [...] Leur œuvre passée témoigne largement de ce fait. Et, par leur esprit d'initiative, ils ont, sans aucun doute, apporté un souffle nouveau à notre économie. Ils ont contribué à l'essor de nombreuses régions de France. Hommage doit donc leur être rendu. [...] A cet égard, conformément à ce que souhaitent légitimement nos compatriotes, un mémorial viendra exalter l'œuvre civilisatrice de la France d'outre-mer et symbolisera le fervent hommage de la nation. »<sup>17</sup>

La nouvelle formulation de la figure des Français d'Outre-mer rejoint ici celle du pionnier dont nous avons souligné précédemment le rôle prépondérant dans la construction d'une identité pied-noir<sup>18</sup>. De plus, elle s'accompagne d'une reprise du récit de la mission civilisatrice de la France incarné dans la notion d'œuvre.

Ces différents éléments n'opèrent cependant pas une réelle rupture. Dans le rapport de 1984, c'est également « l'apport à la communauté nationale » jugé incontestable qui vient justifier l'hommage aux rapatriés. Cette notion n'est toutefois pas précisée et la focale culturelle adoptée peut laisser penser que cet apport est mesuré à l'aune de sa richesse culturelle. Par ailleurs, si la sauvegarde du

<sup>15</sup> *Compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée nationale*, séance du mercredi 9 avril 1986

<sup>16</sup> *Lettre d'André Santini secrétaire d'État aux rapatriés à Guy Forzy Président du Recours*, 5 août 1986, Archives de la MIR

<sup>17</sup> *Compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée nationale*, séance du 12 novembre 1986

<sup>18</sup> Plus généralement, cette évolution pourrait également aussi être rattachée aux principes d'universalisme revendiqués par la Constitution française, qui de ce fait conduirait à exprimer l'hommage non plus sous l'angle du vécu particulier de certains groupes mais au nom d'une histoire nationale

patrimoine des rapatriés passe désormais au second plan dans la justification de l'hommage aux rapatriés, l'accent sur la notion d'œuvre apparaît moins contradictoire que complémentaire à cette première lecture. Ainsi par exemple, au sein du courant algérieniste la mise en avant de la défense d'une « culture en péril » s'insère très largement dans un récit colonial de la colonisation. La théorisation d'une « culture » pied-noir participe pleinement d'un projet de contestation de « l'histoire officielle de la présence française en Algérie »<sup>19</sup>. C'est la polysémie de la mémoire collective des rapatriés d'Algérie au sein même du groupe qui se fait jour. En ce qu'elle opérait en quelque sorte un tri dans cette mémoire en privilégiant l'aspect culturel et sans reprendre directement l'action des pieds-noirs en elle-même, la première version du mémorial ne répondait que partiellement au projet de la cause pied noir : la réintégration des pieds-noirs dans le récit national. De plus, cette prise de position s'adosse à l'édifice mis en place par les lois d'amnistie. C'est au nom de la réconciliation nationale et du pansement des blessures héritées du passé, qui justifiaient déjà l'effacement des infractions commises durant la guerre d'Algérie, que la nécessité du projet de mémorial est promue. Celui-ci mobilise ainsi un ensemble de références qui, pour être distinctes de celles du patrimoine culturel se rattache à une même politique d'intégration des rapatriés. Ce changement apparaît ainsi comme la mise en avant d'un aspect complémentaire de la mémoire collective des rapatriés en lien avec l'évolution des configurations d'acteurs autour de Jacques Chirac.

Ce nouvel investissement de l'hommage aux rapatriés et son traitement fait en effet écho aux recompositions des relations entre personnel politique et associations de rapatriés au début des années 80. Depuis les années 60, ces dernières effectuent en effet un intense travail de lobbying politique. Surtout, cette activité prend une dimension nouvelle sous l'influence notamment du Rassemblement et Coordination Unitaires des Rapatriés et Spoliés (Recours).

Fondé en 1976 par Guy Forzy et Jacques Roseau, dans un contexte de très forte tension entre les rapatriés d'Algérie et le gouvernement de Jacques Chirac marqué par des actions de contestation parfois violentes, le Recours occupe une place particulière dans le champ associatif pied-noir. Il ancre son projet dans une contestation de l'ordre établi par les associations traditionnelles et promeut une stratégie de confrontation directe avec les représentants politiques dans laquelle le vote devient l'instrument principal d'action. Guy Forzy, son co-fondateur occupe alors une place importante dans la contestation de l'insuffisance des mesures gouvernementales envers les rapatriés. S'appuyant sur une génération de rapatriés plus jeune, les dirigeants du Recours rompent les habitudes prises jusque-là et appellent ainsi clairement les rapatriés à voter pour tel ou tel candidat. Or, au milieu des années 80, un renversement des alliances s'opère. En 1981, s'appuyant sur les promesses de François Mitterrand ainsi que sur certains de ses engagements passés<sup>20</sup>, le Recours appelait à voter publiquement à gauche. Toutefois, face à ce qui est perçu comme l'inaction du nouveau président de la République, ce ralliement ne tarde pas à se fragiliser, et c'est finalement au candidat Jacques Chirac que le Recours accorde son soutien en 1986. Dès son arrivée au poste de Premier ministre, Jacques Chirac et son secrétaire d'État aux rapatriés, se voient ainsi rappeler les engagements du candidat parmi lesquels « le Mémorial, idée confiée en exclusivité à Jacques Chirac qui a eu le mérite de la reprendre publiquement »<sup>21</sup>. L'implication du Recours et de son président dans la nouvelle orientation du projet s'avère en effet prépondérante. Tout au long de l'année 86, il fait ainsi parvenir au secrétaire d'État diverses notes sur le contenu du projet, sollicite la communication de fonds auprès du secrétariat aux anciens combattants. Par la suite, il joue un rôle clé au sein des institutions chargées de la mise en œuvre du mémorial. Dès l'été 1987, trois groupes de travail chargés de la définition de la symbolique du mémorial, de la gestion financière et de la recherche d'un site d'implantation sont constitués. Placé à la tête de ce dernier, Guy Forzy y

<sup>19</sup> Extrait du manifeste du cercle algérieniste

<sup>20</sup> En tant que ministre de l'Intérieur de Mendès-France, il a obtenu le principe de la répression du FLN. Il est par ailleurs à l'origine de deux propositions de lois en 1966 et 1967 en faveur des rapatriés.

<sup>21</sup> Lettre de Guy Forzy à Jacques Chirac, 5 juin 1986, Archives de la MIR

multiplie les contacts avec les divers maires susceptibles d'accueillir le futur monument et s'affirme rapidement comme l'un des principaux moteurs du projet.

Dès lors, la nouvelle formulation du projet de centre culturel en mémorial de la France d'outre-mer apparaît également comme le reflet de la reconfiguration des réseaux d'influence entre hommes politiques et associations de rapatriés, et principalement l'association le Recours. Notons que ces seules perspectives stratégiques n'expliquent bien entendu pas tout. Le rôle de Jacques Chirac dans le projet d'hommage aux rapatriés peut être ainsi reliée à la trajectoire biographique du nouveau Premier ministre, marquée par sa propre expérience de la guerre d'Algérie<sup>22</sup>. Il ne faisait d'ailleurs guère mystère de son positionnement pour une Algérie française. De par cette histoire personnelle, Jacques Chirac incarne un positionnement particulier au sein du RPR dont Florence Haegel a montré par ailleurs le rôle qu'il a pu jouer comme « ciment d'un réseau affinités et source de rapprochement politique »<sup>23</sup>. Redevenu en 1989 maire de Paris, Jacques Chirac ne se désintéresse pas pour autant du projet proposant plusieurs lieux pour sa réalisation dont le Palais de la Porte Dorée, aujourd'hui devenu Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Toutefois, malgré l'investissement personnel du Premier ministre et la mise en place d'institutions spécifiques, cette nouvelle formulation n'aboutit pas pour autant à la réalisation du mémorial. En 2000, dix-sept ans après le lancement du projet, la commémoration de l'œuvre des rapatriés demeure cantonnée à une dimension performative. Comment comprendre l'échec de ces deux formulations ? Répondre à cette question nous oblige à revenir sur les interactions entre les divers acteurs. L'étude du positionnement de la ville de Marseille au cours des années 1989 à 1995 puis des obstacles rencontrés dans la définition du projet au cours de la période suivante nous permet d'objectiver les contraintes qui pèsent sur la réalisation du projet. Ce faisant, c'est un schéma bien plus complexe que celui habituellement proposé des politiques de la mémoire qui s'esquisse<sup>24</sup>.

## **2. Concurrences internes et diversité des appropriations : la difficile construction d'un accord**

Entre 1988 et 1995, le jeu décrit précédemment entre les deux formulations du projet se complexifie. Tantôt centre culturel tantôt mémorial, les correspondances échangées entre les différents acteurs révèlent une superposition des dénominations du futur monument. Tout se passe comme si sa mise à l'agenda politique, loin de constituer une fin marquait le début d'un processus de négociation, d'une dynamique conflictuelle autour du contenu du projet symbolisée par l'appellation du futur monument.

Ainsi, la victoire des socialistes aux élections présidentielles et législatives de 1988 se traduit par une nette mise à distance du « mémorial », « dénomination conservée du seul fait du maintien en vigueur de l'arrêté du 28 avril 1987 »<sup>25</sup>. De retour à la tête de la Délégation ministérielle aux rapatriés, Maurice Benassayag remet au goût du jour le projet de Centre culturel de la France d'Outre-mer. Entre mémorial et centre culturel, les variations enregistrées semblent ainsi refléter les évolutions partisans au sein de l'exécutif national. Est-ce à dire alors que nous serions en présence de deux formulations ressortissant à deux familles politiques distinctes ? De fait, la traduction de l'hommage aux rapatriés au travers d'un « prisme culturel » vient s'inscrire dans un contexte politique plus général : celui de l'alternance politique au sommet de l'État depuis 1981.

---

<sup>22</sup> De mai 1956 à juin 1957, Jacques Chirac participa à la guerre d'Algérie comme sous-lieutenant et commandant d'un peloton du 3ème escadron du 6ème RCA

<sup>23</sup> Haegel F., « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, n°6, 1990.

<sup>24</sup> Gensburger S., « Réflexions autour de la notion de « politique de la mémoire », in Offerlé M., Rousso H.(dir), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, 2008, pp 140-141

<sup>25</sup> Lettre de Maurice Benassayag à Robert Vigouroux, 31 juillet 1989, Archives de la MIR

Or, ainsi que l'ont montré entre autres les travaux de Vincent Dubois<sup>26</sup>, la nécessité de marquer symboliquement cette alternance politique se marquent notamment par une réactivation du thème de la culture comme vitrine de l'action de la nouvelle majorité en faveur d'une société plurielle. L'inscription de l'histoire coloniale dans un nouveau récit autour de la diversité culturelle de la société française permet de fait de construire un espace de légitimité pour l'énonciation de cette histoire. Ce prisme culturel constitue en ce sens un des cadrages disponibles et aisément mobilisable par les dirigeants socialistes de l'époque. Pour autant, une lecture de ces variations uniquement en termes partisans ne serait guère éclairante pour la compréhension des phénomènes en jeu. Elle nécessite de prendre en compte l'entrée en jeu progressive puis définitive de la ville de Marseille, comme acteur central dans la définition du projet. De fait, dès 1991 – toujours sous gouvernement socialiste donc – cette distinction disparaît peu à peu des documents de la Délégation. C'est au travers de la ville de Marseille et de son maire qu'elle se trouve actualisée.

En décembre 1989, la ville de Marseille est officiellement désignée pour l'accueil du futur monument. Dès le départ, celle-ci est le symbole des tensions entre les différents acteurs. Écartée par la commission présidée par Guy Forzy en raison de garanties trop faibles, la ville est plébiscitée par de nombreuses associations de rapatriés pour qui elle demeure le symbole à la fois du départ et du « retour ». Le Conseil municipal de la ville se fait l'écho de ces conflits entre d'une part, le maire de la Ville appuyé par plusieurs associations de rapatriés, par ailleurs élus de sa majorité, et d'autre part, le Recours. Les échanges entre le responsable local de cette association et élu du conseil municipal, et les autres élus du conseil explicitent tout particulièrement la dynamique conflictuelle qui sous-tend la mise en œuvre du mémorial. Ainsi, s'il s'estime « d'accord sur le principe de la réalisation de ce projet », « la Communauté qu'il représente s'inquiète d'autant plus pour son avenir qu'il a déjà changé de nom en contradiction avec la volonté du pré-comité qui souhaitait conserver le terme de mémorial et son principe »<sup>27</sup>. La candidature de Marseille propose en effet un « centre de promotion du patrimoine culturel des Français originaires d'Outre-mer »<sup>28</sup> s'inscrivant ainsi dans la continuité du projet initié au début des années quatre-vingt. En réponse à ces remarques, le représentant local du Recours est violemment pris à partie par plusieurs élus de la majorité municipale, lui rappelant d'une part, « qu'il ne représente pas la communauté entière des rapatriés, mais uniquement une association »<sup>29</sup> et d'autre part, que « la majorité des membres du Recours soutenaient la candidature de Paris plutôt que celle de Marseille ». Outre les luttes pour le monopole de la représentation des rapatriés, ce que viennent souligner ces échanges, c'est le jeu de rivalité qui se met en place pour l'accueil du futur monument. L'enjeu que représente l'installation d'un tel équipement sur le territoire de la ville conduit d'ailleurs Robert Vigouroux à solliciter à de nombreuses reprises l'appui direct du Président Mitterrand. De fait, au-delà d'une dimension idéologique, les politiques de la mémoire comme toute politique publique constituent des ressources symboliques et matérielles pour les acteurs qui s'y investissent. Or, au-delà d'une sensibilité commune issue de l'appartenance à une même famille partisane, la formulation culturelle de la question rapatriée constitue aussi une formidable ressource pour la ville de Marseille. Plus qu'un établissement culturel, l'équipe Vigouroux fait du projet un élément de la continuation d'une politique de coopération renforcée avec les anciennes colonies. A travers son installation, la ville de Marseille revendique ainsi son statut de « porte du sud »<sup>30</sup>, symbole des échanges avec l'autre rive de la Méditerranée. Cette dynamique s'inscrit dans une stratégie plus large de la ville de rénovation de son image par la culture. Crise économique liée aux difficultés portuaires, crise démographique, crise du politique enfin, dans les années quatre-vingt, Marseille souffre d'une véritable « légende

<sup>26</sup> Dubois V., *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999

<sup>27</sup> Extrait du procès verbal du conseil municipal du 21 décembre 1990, Archives municipales de la ville de Marseille

<sup>28</sup> Archives du Pr. A.Gauthier en charge du mémorial pour la ville de Marseille entre 1995 et 2000, Archives municipales de la ville de Marseille

<sup>29</sup> Extrait du procès verbal du conseil municipal du 21 décembre 1990, Archives municipales de la ville de Marseille

<sup>30</sup> Londres A., *Marseille, porte du sud*, Éditions de France, 1927



noire »<sup>31</sup> et devient l'emblème d'une crise généralisée. Pour contrer ce déficit d'image, la ville entreprend « une réactivation originale de [son] discours sur la culture »<sup>32</sup>. Le projet de mémorial apparaît alors autant comme la continuation du projet mis en œuvre en 1984 que comme une manifestation de la lente construction d'une destinée euro-méditerranéenne de la ville. Enfin, cet attachement au projet de centre culturel s'inscrit dans l'histoire longue de la ville de Marseille, obsédée par la rénovation de son centre-ville, véritable « figure clefs de la continuité dans les politiques marseillaises »<sup>33</sup>. La réhabilitation de la ville passe également par des opérations de valorisation et de rénovation du patrimoine historique dont le Fort Saint Jean, choisi pour accueillir le nouveau centre culturel, constitue une pièce maîtresse.

Or ce positionnement du maire de Marseille a des effets tout à fait considérables et son analyse nous fournit un éclairage précieux de la dynamique conflictuelle de la construction du mémorial. Sur le plan technique en effet, la responsabilité de la réalisation du futur monument est partagée entre d'une part, les services de l'État conseillés par l'association de préfiguration créée en 1984 pour la définition du contenu, et d'autre part, la Ville de Marseille pour la part architecturale. Au travers de cet instrument, le maire de Marseille dispose ainsi d'un levier d'action important, qui va cristalliser les tensions. Rapidement, les premiers travaux aboutissent au développement en parallèle de deux projets, architectural et muséal, distincts largement incompatibles. Les choix du maire de Marseille provoquent un renversement des positionnements des différents acteurs : craignant « un édifice correspondant assez mal aux vœux de notre association et de l'ensemble des rapatriés »<sup>34</sup>, l'association créée en 1984 bascule progressivement dans une opposition au projet de monument, envisageant de « refuser d'entériner les décisions qui viennent d'être prises, ce qui impliquerait la démission collective du bureau »<sup>35</sup>. Une nouvelle ligne de partage se dessine entre d'une part, la ville de Marseille et, d'autre part, l'État et l'association de préfiguration. Face à ce qui apparaît comme une tentative de construire un monument « purement marseillais », le Délégué ministériel aux rapatriés est conduit à se positionner à plusieurs reprises comme défenseur, par le truchement de l'association présidée par Jacques Ribs, de l'intérêt des rapatriés reformulé comme une manifestation de l'intérêt de l'État lui-même : la ville de Marseille n'ayant été que sélectionnée par l'État pour l'accueillir, celui-ci ne « peut se contenter de jouer un rôle de second ordre »<sup>36</sup>. En opérant un choix dans les diverses formulations possibles de l'hommage à l'histoire des rapatriés, le maire de Marseille renvoie ainsi dans l'opposition ceux-là même qui portaient le projet original. En ce sens, la configuration particulière des années 1988 à 1995 attire l'attention sur le rôle des acteurs publics dans la mise en œuvre d'une politique de la mémoire : loin de constituer des acteurs neutres qui ne feraient que répercuter les récits proposés par des groupes de pression, ceux-ci poursuivent réinvestissent les formulations proposées en fonction de leurs propres objectifs et sont à même d'influer sur la mise en œuvre ou non de ces politiques. Comme toute action publique, la mise en œuvre des politiques de la mémoire ne suppose pas uniquement l'existence d'intérêts convergents mais aussi la construction d'un accord minimal entre les différents acteurs. L'étude des blocages du projet de 1995 à 2000 vient nous en apporter un autre exemple.

En 1995, une nouvelle configuration d'acteurs se met en place tant au niveau local avec l'élection sous l'étiquette UDF de Jean-Claude Gaudin à la mairie de Marseille, qu'à l'échelon national avec celle de Jacques Chirac à la Présidence de la République. De la même façon qu'en 1986, alors qu'il occupait le poste de Premier ministre, Jacques Chirac entreprend de rendre hommage publiquement aux rapatriés d'Algérie en reprenant le récit de la mission civilisatrice. Lors

<sup>31</sup> Peraldi M. et Samson M., *Gouverner Marseille Gouverner. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, La Découverte, 2005, 309p.

<sup>32</sup> Taliano-Des Garets F., *Les métropoles régionales et la culture 1945-2000*, Paris, La Documentation française, 2007

<sup>33</sup> Peraldi M. et Samson M., *Gouverner Marseille Gouverner. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, op.cit

<sup>34</sup> Lettre de Jacques Ribs au Secrétaire d'État chargé des rapatriés, 25 février 1993, Archives de la MIR

<sup>35</sup> Rapport moral de l'association Mémorial de l'outre-mer – l'œuvre française, 25 février 1993, Archives de la MIR

<sup>36</sup> Lettre du Secrétaire d'État chargé des rapatriés à Robert Vigouroux, 5 mai 1992, Archives de la MIR

de l'inauguration en 1996 d'un monument « à la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord », il reprend ainsi ce même discours louant ceux qui « furent aussi des pionniers, des bâtisseurs, des administrateurs de talent qui mirent leur courage, leur capacité et leur cœur à construire des routes et des villages, à ouvrir des écoles, des dispensaires, des hôpitaux, à faire produire à la terre ce qu'elle avait de meilleur ; en un mot, à lutter contre la maladie, la faim, la misère et la violence et, par l'introduction du progrès, à favoriser pour ces peuples l'accès à de plus hauts destins.»<sup>37</sup> Par ailleurs, sous la houlette de Guy Forzy devenu délégué aux rapatriés, l'obstacle des stratégies divergentes entre échelon local et national est réglé. La maîtrise d'ouvrage du futur monument est retirée à la ville de Marseille qui dès lors, se retrouve quelque peu en dehors du projet. Cette nouvelle configuration permet de mettre en lumière ce qui ressortait déjà en filigrane des précédentes étapes : la difficulté de construire un accord entre tous les participants sur la définition du contenu précis du projet. Ainsi que le révèle une étude menée par un cabinet de consultants<sup>38</sup>, si tous les acteurs semblent d'accord sur le principe de « présenter l'œuvre française outre-mer »<sup>39</sup>, la définition de ce que recouvre cette notion divise. De fait, le choix de formaliser cet objectif non plus seulement au travers de discours fussent-ils présidentiels mais dans un centre culturel ou mémorial nécessite de définir précisément cette notion, ses symboles et leurs signification. Quelle présentation adopter ? Quels doivent être les découpages thématiques et chronologiques du projet ? Faut-il par exemple ainsi que le suggère les muséographes opter pour un découpage en trois temps autour « la construction de l'Empire », « le temps des colonies » et « les décolonisations » ? Quelle doit être la place réservée à l'Algérie dans ce projet ? Ainsi que nous l'avons développé précédemment, le choix d'incarner l'hommage à l'histoire des rapatriés dans un mémorial ou centre culturel renvoie aux dynamiques de la construction identitaire développée par les militants pieds-noirs. Celle-ci s'appuie sur la dénonciation d'une histoire officielle et la construction en contre-point d'une contre-expertise historique. En ce sens, un mémorial ou centre culturel venant « révéler » cette histoire et la rendre accessible à tous apparaît comme une des solutions acceptables. Toutefois, en obligeant à formaliser l'hommage aux rapatriés dans des dates et des objets, ce choix contraint fortement la réalisation du projet. Il oblige à rechercher un bien improbable accord de tous les acteurs au-delà du seul principe de l'hommage aux rapatriés, là où au contraire, ainsi que l'on montré d'autres travaux, la mise en œuvre effective d'une action publique relève avant tout d'une ambiguïté propre à permettre « à des groupes sociaux divers de construire un consensus »<sup>40</sup>.

De 1988 à 2000, le projet de mémorial se développe autour d'un récit historique hautement contestable fondé sur une représentation idéalisée de la période coloniale telle que construite au sein des organisations militantes de rapatriés. Toutefois, même dans ce cas, l'étude des relations entre les acteurs et des différentes appropriations du projet de mémorial nous permet de replacer les politiques de la mémoire dans un jeu plus complexe que celui de l'imposition unilatérale d'un récit. Après nous être intéressés au processus de définition du projet au sein d'une configuration restreinte d'acteurs, la conjoncture particulière des années 2000 nous incite à élargir notre réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'une politique de la mémoire au-delà des seuls porteurs du projet.

---

<sup>37</sup> Allocution du Président de la République, à l'occasion de l'inauguration à Paris d'un monument à la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord de 1952 à 1962

<sup>38</sup> Dourdin consultants - étude de diagnostic, 1996, Archives Rioux

<sup>39</sup> Ibid

<sup>40</sup> Jobert B., « Les politiques sociales et sanitaires » cité dans Palier B. « Les instruments traceurs du changement. » in Lascombes P. et Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005

## ***Dynamique de controverse autour du « fait colonial »<sup>41</sup> : conditions d'impossibilité d'un projet illégitime***

En 2000, une nouvelle phase s'ouvre. Alors que la réalisation du mémorial semble plus que jamais aléatoire, Jean-Claude Gaudin décide de relancer le projet à l'échelle municipale. Cette nouvelle étape se caractérise notamment par la mobilisation d'une nouvelle modalité : le recours à l'expertise historique. L'étude de son échec dans un contexte de forte politisation mettent en évidence l'illégitimité du projet tel qu'il est perçu. Revenons tout d'abord sur ce nouveau projet et les conditions de son échec.

### ***1. « Dire l'histoire », un passé dépolitisé ?***

A la fin des années 90, l'avenir du mémorial paraît bien incertain. Outre que le projet achoppe sur la définition d'un contenu précis, la ville de Marseille, mise de côté, ne reconduit plus en 1998 les crédits budgétaires prévus pour le mémorial. Enfin, les élections législatives de 1997 modifient une fois de plus la configuration des acteurs partie prenante du projet à l'échelle nationale, et la période de flottement qui suit l'installation de la nouvelle équipe ministérielle, vient renforcer l'incertitude sur le devenir du projet. Si bien que « les associations de rapatriés sont très inquiètes, [car] aussi bien les services du ministère de Mme Aubry, que ceux du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, sont restés très évasifs »<sup>42</sup>.

C'est dans ce contexte d'indécision que le 26 juin 2000, Jean-Claude Gaudin annonce la reprise du projet par la ville de Marseille. Pour ce faire, il annonce la mise en place d'un « comité d'experts, historiens, scientifiques, économistes, ethnologues, sociologues [...] chargé de définir le contenu, les objectifs, la méthode, de recenser les collections d'objets, d'images, d'œuvres d'art, d'archives susceptibles de présenter un intérêt pour le projet. »<sup>43</sup> La création de celui-ci apparaît même comme l'élément principal du nouveau projet. Outre le conseil scientifique, peu d'autres éléments sont précisés. Il s'agit de son lieu, le Parc Chanot, choisi pour sa forte valeur symbolique en tant que site des anciennes expositions coloniales, et les territoires dont il s'agit, soit les continents africains et asiatiques. Les repères chronologiques ne sont mentionnés qu'à titre d'indication « sous réserve d'études historiques plus poussées »<sup>44</sup>. Au titre des objectifs et des thèmes abordés, rien n'est réellement précisé sinon la conviction qu'il est nécessaire de « privilégier une approche historique, méthodologique »<sup>45</sup>.

Dans le courant de l'année 2001, un Conseil scientifique est donc peu à peu formé. Il rassemble, sous la présidence de l'historien Jean-Pierre Rioux, une dizaine d'historiens spécialistes des colonisations et décolonisations dans les diverses aires géographiques concernées, et sa direction est confiée à Jean-Jacques Jordi. Historien spécialiste de la décolonisation algérienne et rapatrié d'Algérie, il inscrit son engagement dans le projet dans une volonté de faire œuvre d'apaisement entre deux mémoires « conflictuelles qui s'affrontent sans que l'une ou l'autre puisse comprendre, la souffrance de l'autre »<sup>46</sup>. L'historien viendrait alors non pas départager mais mettre en regard et faire dialoguer ces deux visions du passé. Surtout, il ancre ce nouveau projet dans le récit d'une mise à distance des associations de rapatriés.

« Le projet d'un mémorial de la France d'outre mer, c'est un projet qui date de 1983-84, c'est

<sup>41</sup> L'expression est empruntée à Romain Bertrand

<sup>42</sup> Lettre de l'adjointe aux rapatriés à Jacques Chirac, 22 octobre 1997, Archives du Pr Gauthier, Archives municipales de la ville de Marseille

<sup>43</sup> Extrait des délibérations du Conseil municipal, 26 juin 2000

<sup>44</sup> Ibid

<sup>45</sup> Ibid

<sup>46</sup> Entretien avec Jean-Jacques Jordi, directeur du Mémorial de l'outre-mer, 11 février 2010, Marseille

un projet de Mitterrand, [...] qui souhaite faire un mémorial dans lequel on parlerait de la colonisation et décolonisation mais avec un point central qui est l'Algérie mais il sait pas trop comment ça peut se faire et il se trouve que dans son entourage, il y a des pieds-noirs qui vont un peu agir pour que ce soit un mémorial des pieds-noirs [...] un mémorial pour revaloriser la présence française en Algérie. Vous voyez, comme elle n'a pas été très objective cette histoire, on va la faire, on va la sur-objectiver [...] mais seulement il n'y a pas de conseil scientifique, seulement des gens qui travaillent un peu. Et puis d'un coup ça fait un appel d'air et il y a une masse d'associations de pieds-noirs qui viennent, qui disent c'est à nous. [...] En 2000-2002, fin 2001-début 2002, on est quelques uns, historiens spécialistes de la colonisation et décolonisation à être contactés par un chargé de mission de la ville de Marseille pour dire que le maire de Marseille a décidé de relancer le mémorial de l'outre-mer mais en pensant à tout l'outre-mer. C'est-à-dire ce n'est plus axé sur l'Algérie et il n'est plus question ni de valoriser, ni de diaboliser, ni d'être dans l'angélisme, ni dans la diabolisation. [...] En 2002, le maire de Marseille décide de relancer sur des bases complètement différentes. C'est autre chose qu'il relance. Les associations de rapatriés sont informées mais n'ont pas vocation dès le départ à participer»<sup>47</sup>

Le nouveau projet se trouve ainsi inscrit dans le récit d'une rupture avec les précédentes moutures fondé d'une part, sur une mise à distance des associations de pieds-noirs et d'autre part, un investissement en contrepoint du registre de la vérité historique et du discours scientifique. La dénonciation de liens de type clientéliste entre hommes politiques et associations de rapatriés vient délégitimer les précédents projets accusés de s'être faits l'écho d'une sorte de complot des associations de rapatriés visant à réhabiliter l'histoire de l'Algérie française. A l'inverse, le projet municipal proposerait quant à lui un récit du passé colonial apaisé, ne raisonnant pas en termes d'affrontement mais s'incarnant dans un « ni-ni » par le biais du recours à l'histoire. Le projet marseillais se présente ainsi comme un rééquilibrage par rapport à « une vérité historique » falsifiée, malmenée par des groupes de pression divers, et qu'il s'agit alors de « révéler »<sup>48</sup>.

Concrètement, cela se traduit par la rupture avec un certain lexique habituellement mobilisé par les associations de rapatriés<sup>49</sup>. Ainsi, dès les premières réunions du conseil scientifique, l'expression d'« œuvre française » est unanimement rejetée. Symbole d'un jugement qualitatif du passé colonial français et « trop connotée d'intentions ou d'ambitions politiques »<sup>50</sup>, les membres du conseil scientifique lui préfèrent la simple dénomination d'outre-mer entendu comme « l'ensemble des espaces qui a un moment donné ont été sous la tutelle française ou qui le sont encore »<sup>51</sup>. L'appellation d'Outre-mer en majuscules, marquée du sceau d'un projet politique particulier et postulant l'existence d'un espace homogène et singulier est également délaissée. Moins visible mais tout aussi significatif, des notions comme celles de « départ », d'« épopée » ou encore de « souvenir » sont remplacées respectivement par « va-et-vient », « mémoire », et « compréhension ». Le projet qui s'esquisse s'organise ainsi autour d'expositions temporaires ciblant des points précis des relations coloniales, une exposition permanente donnant des repères historiques et géographiques et enfin, des actions spécifiques de formation et en direction du public scolaire. Celui-ci prend ainsi ses distances avec la figure du colon et propose à l'inverse des figures diversifiées selon les espaces et les temps, supposés incarner la France coloniale. Le nouveau projet de mémorial tel qu'il s'élabore au sein du conseil scientifique s'écarte ainsi du mythe de la « mission civilisatrice » qui l'avait sous-tendu jusque-là. Notons toutefois que le nouveau mémorial se constitue en réalité moins

---

<sup>47</sup> Ibid

<sup>48</sup> Entretien avec M. Martin, en charge du projet de Mémorial à la mairie de Marseille, 16 février 2010, Marseille

<sup>49</sup> Sur l'usage des mots pour parler de la colonisation, consulter Thénault S. « L'histoire au musée : l'espace, les temps les mots de l'Algérie coloniale » in Savarèse E. (dir) *L'Algérie dépassionnée, au delà du tumulte des mémoires*, Syllepse, 2008

<sup>50</sup> Compte-rendu de réunion du Conseil scientifique, 19 mai 2001, Archives Rioux

<sup>51</sup> Entretien avec Jean-Jacques Jordi, op.cit.

en opposition frontale aux précédents projets qu'il ne tente d'en proposer une lecture élargie, les rapatriés passant à l'arrière-plan au profit de l'histoire de la France coloniale incarnée dans une diversité d'acteurs. Il s'agit d'« évoquer l'histoire et la mémoire des personnes qui tout au long des XIX et XX siècles ont vécu, espéré, réussi, échoué en ces terres parfois lointaines que l'on a regroupées sous le nom d'outre-mer »<sup>52</sup>. L'histoire coloniale est ici lue au travers du prisme de l'aventure humaine, des enracinements et déracinements. Des tables électroluminescentes en forme de nuages, aux voiles de présentation de chaque espace censé rappelés les proues des navires, les choix muséographiques ancrent également le nouveau projet dans le domaine des échanges et des rêves.

Or, la conjoncture du début des années 2000 incarnée par les débats à l'échelle nationale sur le « bilan positif de la colonisation »<sup>53</sup> vient perturber ce récit d'une rupture fondamentale avec les associations de rapatriés. Le registre dépolitisant décrit précédemment entre alors en contradiction avec la dynamique de forte politisation du fait colonial qui se fait jour mettant en lumière l'ambiguïté fondamentale du projet de mémorial.

Celle-ci devient particulièrement visible et palpable au travers d'un événement, l'accord passé en 2004 entre la Ville de Marseille et l'État octroyant au futur monument le statut de mémorial national. Outre les rétributions matérielles pour la ville de Marseille<sup>54</sup>, il entérine la participation de l'État au pilotage du projet via la nomination au sein du Conseil scientifique de nouveaux membres. Choisis par la Mission interministérielle aux Rapatriés (MIR), le positionnement de ces membres traduit une réintroduction d'acteurs attachés à la défense de l'Algérie française. On retrouve ainsi parmi eux, nommé en qualité d'historien, le général Faivre, ancien officier en Algérie qui s'est notamment illustré par sa participation au Livre Blanc de l'armée française en Algérie et ses positions en défense de l'attitude de l'armée en Algérie. De la même façon, la désignation de « personnalités extérieures » à laquelle ouvre droit la nouvelle convention, donne lieu à la nomination de deux membres du Haut Conseil des Rapatriés (HCR), instance rassemblant des représentants d'associations chargée de faire des propositions de mesures pour l'insertion de ces derniers, notamment en matière mémorielle. Toutes deux créées au lendemain des élections de 2002, ces deux structures symbolisent la revalorisation au début des années 2000 des demandes des réseaux activistes pieds-noirs auprès des élus selon des logiques de positionnement sur l'échiquier politique éclairées par les travaux de Romain Bertrand<sup>55</sup>. Cette logique est d'ailleurs clairement explicitée lors de la visite à Marseille en 2004 d'une délégation du HCR. A cette occasion, son président inscrit clairement cette visite et la participation de l'État à la réalisation du Mémorial dans la lignée d'un réengagement massif de l'État sur la question des rapatriés dont la création auprès du 1er ministre d'une assemblée des rapatriés et la préparation d'un texte de loi qui deviendra la fameuse loi Mekachera de 2005 sont les premières étapes. « Le mémorial [...] est la suite logique des démarches engagées : réparation matérielle certes, reconnaissance, mais aussi réparation morale, réconciliation avec l'Histoire »<sup>56</sup> Par leur biais, c'est le projet de réhabilitation de « l'œuvre » des rapatriés qui est réintroduit. L'introduction de ces nouveaux membres relance une dynamique conflictuelle au sein du conseil scientifique et met en évidence une mobilisation « sous contrôle »

---

<sup>52</sup> Dossier de presse du Mémorial national de la France outre-mer, 2005, Archives Centre de Documentation Historique sur l'Algérie

<sup>53</sup> Cette expression fait référence à l'article 4 de la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». Aussi connue sous le nom de loi Mekachera, celle-ci prévoit notamment aux côtés de dispositions matérielles en faveur des rapatriés, une reconnaissance par les programmes scolaires du bilan positif de la colonisation, ainsi que des dispositions mémorielles visant à reconnaître « l'œuvre » des colons. A ce titre, le Mémorial de Marseille a un temps figuré dans le projet de loi, avant d'en être retiré in extremis à la demande insistante des membres du conseil scientifique.

<sup>54</sup> Cette participation se traduit par une contribution de l'État à hauteur de 5 millions d'euros, d'après le rapport soumis au conseil municipal le 5 février 2004

<sup>55</sup> Bertrand R., *Mémoires d'empire*, op.cit

<sup>56</sup> Allocution d'Alain Vauthier, Président du HCR, mars 2004, Archives Rioux

des experts par les pouvoirs publics. Dès le mois de mai 2004, l'appellation du futur monument – Mémorial national d'outre-mer – ainsi que le cadrage opéré sont l'objet de critiques virulentes par Maurice Faivre et Jacques Valette. Les débats se cristallisent notamment autour de la définition de l'objet du mémorial symbolisé par son titre. Au cours d'échanges de lettres, le vice-Président du HCR et secrétaire général du Recours prend également à parti le président du conseil scientifique dénonçant le caractère idéologique du projet. Seul le changement du nom du mémorial pour celui de mémorial national de la France outre-mer permettra de clore la controverse au sein du conseil. Or, loin d'être le fruit d'un accord entre les participants, celui-ci n'est rendu possible que par l'intervention du maire de Marseille qui impose ce changement d'appellation dans un souci d'apaisement.

Se présentant sur le mode euphémisant de la dépolitisation, le projet de Mémorial se trouve ainsi mis face aux contradictions qui sous-tendent dès le départ sa mise en œuvre. Alors même que sont affichées la rigueur scientifique et la neutralité garanties par la réunion d'un comité d'experts d'un Mémorial s'adressant à toute la population, le maire de Marseille ne rompt jamais clairement avec une rhétorique politique évoquant clairement, parfois sur le registre de la connivence, le souvenir des rapatriés d'Algérie. Aussi, accueillant en 2004 la délégation du Haut conseil des rapatriés, déclarait-il : « Je ne reviendrai pas sur les difficultés de tous ordres qui ont fait parfois pensé que le projet était définitivement oublié. Quant à moi, je ne l'ai jamais oublié et j'ai décidé en 2000 de relancer ce projet seul. » Et d'ajouter, « le projet de mémorial est une prise de position en faveur des rapatriés »<sup>57</sup>. De la même façon, en 2003 il présentait dans la presse locale le projet comme visant à donner « une vision sincère de l'œuvre française »<sup>58</sup>. Les conditions d'énonciation sont certes alors favorables à la reprise du discours des rapatriés. S'adressant respectivement, à des associations de rapatriés et à un public local auprès duquel il valorise alors surtout la construction d'un nouvel équipement d'envergure nationale, ces deux registres peuvent alors cohabiter. La dynamique de crise des années 2005-2006 modifie cela et provoque l'échec du projet. Pris entre d'une part, l'opposition de certaines associations de rapatriés, largement laissées en dehors du projet et d'autre part, la suspicion suscitée par ailleurs, notamment au sein des organisations antiracistes à l'égard d'un récit qui réhabiliterait une vision coloniale de la colonisation, le projet de mémorial devenu indésirable est abandonné.

## ***2. Configuration d'acteurs et construction de l'illégitimité du projet***

Jusqu'ici notre étude nous a amenée à souligner principalement la dynamique conflictuelle entre les différents acteurs publics et sociaux, parties prenantes de la définition du mémorial et les difficultés à parvenir un accord sur le contenu. Or, au-delà des conséquences en termes de récit, ce que révèle cet épisode c'est la fragilité du projet de mémorial en dehors du cercle restreint des acteurs qui portent ce projet. La forte politisation du fait colonial dans les années 2000 qui finit par emporter avec elle le mémorial incite à réexaminer celui-ci à l'aune du positionnement des acteurs qui lui sont extérieurs, c'est-à-dire à poser la question de la construction d'un espace de légitimité élargi dépassant les seuls acteurs du projet.

A cet égard, de 1984 à 2005, au niveau local comme au niveau national, le constat peut être fait d'une certaine personnalisation du dossier. De Maurice Benassayag à Jacques Chirac en passant par Guy Forzy, la présence récurrente de certains acteurs à des postes clé à diverses étapes de la mise en œuvre du projet dénote le sur-investissement dans ce projet de quelques acteurs particulièrement intéressés à sa réalisation et à l'inverse l'incapacité à inscrire le projet dans un cercle plus large. Surtout, l'ensemble de ces acteurs se rattachent à la Délégation aux Rapatriés, soit à une administration d'exception. De fait, alors même qu'émerge très tôt l'idée que le secrétariat

<sup>57</sup> Discours de Jean-Claude Gaudin devant la délégation du HCR, mars 2004, Archives Rioux

<sup>58</sup> « Plus de 2000 m<sup>2</sup> pour retracer l'oeuvre française à l'étranger », *La Provence*, 17 mai 2003

d'État aux rapatriés ne saurait constituer le seul cadre d'un projet d'hommage national et de suite, la nécessité de rassembler largement l'ensemble des ministères intéressés<sup>59</sup> autour de ce projet, les différents acteurs se heurtent le plus souvent à une fin de non recevoir. Ainsi, dès 1987, la première réunion du comité national du Mémorial comprend des représentants de nombreux ministères. Par la suite, lors de la création de l'Association, les représentants de plusieurs ministères sont invités à participer et à nommer l'un de leurs membres pour les représenter au sein de cette instance<sup>181</sup>. A l'exception toutefois du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, particulièrement sollicité et associé dès 1989 au processus de réflexion par le biais de son chef à la mission permanente des commémorations et à l'information historique, les autres ministères ne donnent pas suite à ces sollicitations ou très peu. Ainsi, sollicité en 1994 le cabinet du ministre de la coopération sans opposer de refus formel, notifie sa décision de ne pas s'engager massivement dans ce projet, considérant que son « département ministériel, créé précisément pour mettre en œuvre la politique de coopération avec notamment les anciennes colonies françaises d'Afrique, n'a pas directement vocation à contribuer à une œuvre de mémoire restituant une action passée dans laquelle il n'était pas engagé »<sup>60</sup>. Le cas du ministère de la Culture est également particulièrement révélateur. Au cours des années 80 et 90, les cabinets des ministres de la Culture successifs sont régulièrement sollicités en vue d'une possible mise en œuvre conjointe du projet de mémorial. Aux sollicitations directes du ministre délégué aux rapatriés pour obtenir « l'appui des services » et « la création d'un groupe de travail »<sup>61</sup>, seules répondront des remarques principalement d'ordre technique. Quant au reste, « le ministère de la culture ne souhaite pas prendre la direction des opérations et laisse [aux services du ministre délégué aux rapatriés] le soin de reprendre l'initiative »<sup>62</sup>. Malgré les effets d'annonce, à aucun moment en réalité « la Culture n'a [...] manifesté concrètement sa volonté de s'engager sur ce dossier »<sup>63</sup>. Ainsi, l'inscription de longue date à l'agenda politique d'une rhétorique valorisant « l'œuvre » des rapatriés ne semble pas produire d'effet en termes de mobilisation des autres acteurs publics. Comment comprendre ce phénomène ?

Plusieurs éléments nous poussent à formuler l'hypothèse selon laquelle la structuration d'une politique de la mémoire du passé colonial autour de la question rapatriée contribue à construire celle-ci comme illégitime et agit comme un obstacle pour la réalisation du mémorial. Cette réticence s'objective tout d'abord dans l'argument mis en avant par le cabinet du ministre de la Culture pour justifier son positionnement en marge du projet. Celui-ci consiste notamment à souligner la nécessité de mettre en place « un musée au sens strict du terme (i.e., notamment sous la responsabilité d'un conservateur) et non pas un simple centre culturel »<sup>64</sup>. Au travers de cette exigence et de l'argument du vrai musée pointe ainsi une suspicion certaine à l'égard du « simple centre culturel » prévu, du statut et de la rigueur de son contenu. Cette mise sous condition de la participation au projet peut alors être lue comme un refus de s'engager dans un processus qu'il serait difficile de contrôler et une tentative de borner de celui-ci.

Si les raisons de cette méfiance demeurent encore ici floues, divers témoignages recueillis viennent à la fois la reformuler et en préciser le sens. Ainsi évoquant l'obstacle qu'avaient pu constituer les services du ministère de la Culture, Maurice Benassayag rapportait avoir été confronté à l'opposition d'au moins une partie de ses interlocuteurs lui reprochant à travers le mémorial de mettre sur pied « un musée de l'OAS »<sup>65</sup>. Cette interprétation liée à la question des porteurs de mémoire est également confirmée par le témoignage de l'ancien représentant du secrétariat d'État aux Anciens combattants et aux victimes de guerre. Soulignant la centralité de la question des

<sup>59</sup> Entretien avec Maurice Benassayag, op.cit.

<sup>60</sup> Lettre du directeur de cabinet du ministre de la coopération à Roger Romani, ministre délégué des relations avec le Sénat chargé des rapatriés, 11 août 1994, Archives de la MIR

<sup>61</sup> Lettre de Roger Romani à Jacques Toubon, ministre de la Culture, 3 août 1993, Archives de la MIR

<sup>62</sup> Cabinet de Roger Romani, Note du conseiller technique, 19 mai 1993, Archives de la MIR

<sup>63</sup> Cabinet de Roger Romani, Note du conseiller technique, 28 juin 1994, archives de la MIR

<sup>64</sup> Compte-rendu de réunion avec le conseiller technique au cabinet du ministre de la Culture, 5 Octobre 93, Archives de la MIR

<sup>65</sup> Entretien avec Maurice Benassayag, op.cit.

acteurs sociaux à l'œuvre derrière le projet, il estime sa réalisation difficile « à partir du moment où il est l'émanation de la délégation aux Rapatriés. Pour un musée de ce type, il faudrait alors le lier au ministère de la Culture [...] et vous dépasserez naturellement les problèmes parce que les groupes qui sont derrière ne sont plus les mêmes »<sup>66</sup>. Enfin, nous retrouvons en filigrane le même type d'arguments chez l'ancien maire de Marseille, Robert Vigouroux. Nous avons déjà souligné l'antagonisme de ses prises de position par rapport au projet de mémorial, mettant en œuvre une lecture « culturelle » de la mémoire des rapatriés et marginalisant l'association de préfiguration. Au-delà d'une stratégie de développement local de la ville axée sur la culture, les propos recueillis auprès des services municipaux mettent en avant l'hostilité de l'ancien maire à un projet perçu comme une transposition de revendications de l'extrême-droite. Sans mentionner directement la filiation avec l'OAS, l'assimilation des rapatriés à une extrême-droite anti-républicaine éclaire le sens de la résistance de la ville à la mise en œuvre du projet et son sous-investissement dans le projet. Bien que dans un sens contraire, cette assimilation est d'ailleurs repérable dans le dossier de candidature de l'époque : la mise en avant d'une supposée exception marseillaise dans une tendance générale droitiste de la communauté rapatriée<sup>67</sup> vient alors valoriser la candidature de la ville.

Or, au travers de l'évocation de l'OAS et l'assimilation à un positionnement politique extrême, c'est bien la question de la légitimité du projet et de ses promoteurs qui est posée. Qualifier le projet de réhabilitation de la mémoire de l'OAS, c'est en effet le marquer du sceau du scandale et de l'anti-républicanisme. Si l'image qu'il offre du passé colonial s'inscrit dans un projet particulier valorisant une vision idéalisée et dépolitisée de la « rencontre coloniale », le projet de mémorial ne reprend pas explicitement le vocabulaire ou les thèmes de l'OAS. Tout se passe finalement comme si, porté par le secrétariat d'État aux Rapatriés et les associations de rapatriés, cette structuration initiale n'influe pas uniquement sur le contenu du projet, mais bien aussi sur sa perception et construit au départ son illégitimité pour les autres institutions publiques. Ainsi la structuration du projet de mémorial autour de la délégation aux Rapatriés paraît participer de la non-réalisation du projet de Mémorial via l'assimilation – en grande partie justifiée – du projet à une mémoire de l'OAS. Cette hypothèse permet par ailleurs de mieux saisir les différences de positionnement que l'on a pu observer au sein d'une même famille partisane. Ainsi que le rappelle Romain Bertrand, le vote de la loi de réhabilitation des anciens officiers putschistes en 1982 rend visible un clivage profond entre deux générations au sein du Parti socialiste, entre « la jeune garde issue du PSU » à l'image de Lionel Jospin et Michel Rocard, et les « caciques de la SFIO et du FGDS ». A l'inverse, cette même période est celle d'un effacement progressif « par suite de la disparition graduelle des proches de De Gaulle, la mémoire anti-OAS militante au sein de la droite de gouvernement »<sup>68</sup>, incarné notamment par Jacques Chirac. Les phases d'avancement du projet peuvent ainsi en partie être lues en corrélation avec des mutations du champ politique affectant le dicible en matière de colonisation et rendant – temporairement – possible le développement du projet.

Enfin, la comparaison avec les projets mémoriels touchant à la période coloniale ayant effectivement aboutis vient appuyer ce diagnostic de l'illégitimité du cadrage « rapatrié » et souligner ainsi la nécessité d'inscrire les politiques de la mémoire dans des cadres d'interprétation déjà existants. Après la reconnaissance par le Parlement en 1999 du caractère de guerre pour les combats ayant eu lieu en Algérie entre 1954 et 1962<sup>69</sup>, une nouvelle étape est en effet franchie le 5

<sup>66</sup> Entretien avec Serge Barcellini, ancien directeur de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives au Ministère des Anciens Combattants de 1982 à 1992, 16 mars 2010, Paris

<sup>67</sup> « Les rapatriés qui soutiennent l'implantation de ce centre dans les autres villes sont très politisés à droite voir à l'extrême-droite », *Centre de promotion pour le patrimoine culturel des Français originaires d'Outre-mer*, Archives municipales de la ville de Marseille, archives du Pr Gauthier, 1989

<sup>68</sup> Bertrand R., *Mémoires d'Empire*, op.cit, p.84

<sup>69</sup> Loi du 18 octobre 1999 relative à la substitution à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »



décembre 2002 avec l'inauguration quai Branly d'un mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Le 31 mars 2003<sup>70</sup>, c'est un hommage aux harkis et anciens membres des formations supplétives qui est décrété. Il est bientôt suivi la même année par une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie fixée au 5 décembre<sup>71</sup>. Outre que toutes ces commémorations portent uniquement sur la guerre d'Algérie attestant du règlement en cours de la thématique mémorielle qui avait dominé les années 1990, elles contrastent également par les acteurs mobilisés. Ces commémorations sont prises en charge non plus par la Mission interministérielle aux rapatriés mais par le secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens combattants. Par ailleurs, leur mise en œuvre s'opère par le réinvestissement des catégories classiques des politiques de la mémoire telles la notion de « morts pour la France ». C'est ainsi en « reconnaissance du sacrifice qu'ils ont consenti du fait de leur engagement au service de la France »<sup>72</sup> qu'hommage est rendu aux harkis et membres des formations supplétives. L'institutionnalisation de cette mémoire passe par l'inscription dans la lignée consensuelle des commémorations des deux grandes guerres mondiales par le biais de la mobilisation des institutions existantes telle celle des anciens combattants.

Cet épisode attire ainsi l'attention sur le rapport paradoxal à la politique qui sous-tend le processus de définition du Mémorial. D'une part, il se marque par la mobilisation du registre dépolitisant de l'histoire et de la mémoire. D'autre part, ce registre entre explicitement en conflit avec le cadre dans lequel s'est élaboré cette tentative de politique de la mémoire : la politique d'indemnisation et d'amnistie. Ainsi que d'autres travaux l'ont montré<sup>73</sup>, la tension entre une logique de mémoire et l'instauration d'un rapport d'adhésion avec les représentants d'une « communauté » se situe au cœur même des politiques de la mémoire. Toutefois, à l'inverse de ce qui a pu être observé par ailleurs, dans le cas qui nous occupe, l'expression de cette gestion des communautés s'inscrit dans le cadre spécifique de relations clientélares explicites, et mobilise aux côtés du registre dépolitisant, une logique de connivence. Ce faisant, les récits proposés tout en opérant une montée en généralité, de la figure des rapatriés à la France elle-même, peinent à opérer une traduction autonome, fruit d'une coproduction entre acteurs sociaux et publics. La description du processus de définition du mémorial permet ainsi de dégager un double constat. Si l'importance des liens développés entre monde politique et associations de rapatriés permet la mise à l'agenda récurrente d'un projet de mémorial. En revanche, la non-réalisation du mémorial montre en quoi ces liens se révèlent insuffisants pour la mise en œuvre d'une politique de la mémoire. A l'inverse, les efforts d'invisibilisation et d'euphémisation de ces liens suggèrent qu'ils constituent dans une certaine mesure un obstacle. Sans nier le rôle joué en l'espèce par des réseaux d'influence liant hommes politiques et associations de rapatriés, l'échec du Mémorial national de la France outre-mer permet de souligner la diversité des contraintes, somme toutes très ordinaires, qui pèsent sur la mise en place de politiques de la mémoire les plus polémiques. De récents travaux avaient déjà souligné la complexité des processus sociaux à l'œuvre derrière les politiques de la mémoire en ce qui concerne des figures largement consensuelles<sup>74</sup>. Y compris dans des cas où les liens clientélares avec des groupes constitués existent, ceux-ci ne suffisent pas à la concrétisation d'une politique de la mémoire sur cette base. Celle-ci dépend aussi largement à la fois de dynamiques complexes de construction d'un accord entre les acteurs du projet et de leur inscription dans un espace de

---

<sup>70</sup> Décret du 31 mars 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

<sup>71</sup> Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie

<sup>72</sup> Décret du 31 mars 2003, op. cit.

<sup>73</sup> Gensburger S., *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp.167-173

<sup>74</sup> Gensburger S., *Les Justes de France*, op.cit.

légitimité plus large.

## Bibliographie

- BERTRAND R., *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Paris, Editions du Croquant et Savoir/Agir, septembre 2006.
- DUBOIS V., *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999
- ESCLANGON-MORIN V., *Les rapatriés d'Afrique du nord de 1956 à nos jours*, L'Harmattan, Paris, 2007
- GENSBURGER S., « Réflexions autour de la notion de « politique de la mémoire ». L'exemple de l'évocation des « Justes parmi les Nations » en France », in Offerlé M., Rousso H. (dir), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, 2008, pp 140-141
- GENSBURGER S., *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010
- HAEGEL F., « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, n°6, 1990.
- LASCOUMES P. et LE GALES P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005
- MERLE I. et SIBEUD E., « Histoire en marge ou histoire en marche ? La colonisation entre repentance et patrimonialisation », in ANDRIEU C., LAVABRE M-C et TARTAKOWSKY D., *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine.*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.
- PERALDI M. et SAMSON M., *Gouverner Marseille Gouverner. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, La Découverte, 2005, 309p.
- SAVARESE E., « Pieds-Noirs, harkis, rapatriés : la politisation des enjeux », *Pôle Sud*, 2006/1 n° 24, p. 3-14.
- SAVARESE E., « Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs. », *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/3, n° 189, p. 491-500.
- SAVARESE E. (dir), *L'Algérie dépassionnée, au delà du tumulte des mémoires*, Syllepse, 2008
- SCIOLDO-ZURCHER Y., *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Editions de l'EHESS, 2010
- TALIANO-DES GARETS F., *Les métropoles régionales et la culture 1945-2000*, Paris, La Documentation française, 2007